



CHALLENGE 2012

Cofely Services IDF T

Du Lundi 3 septembre au Lundi 31 janvier 2013

Règlement

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE :

La Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY SERVICES prise en sa Direction Régionale Ile de France Tertiaire, Société Anonyme au capital de 698.555.072,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 046 955, ayant son siège social au 1 place des degrés 92800 PUTEAUX, organise sur le seul périmètre d'activité de la Direction Régionale Cofely Ile-de-France Tertiaire, un jeu-concours intitulé « Challenge 2012 – Cofely Services IDF T ».

Article 2 : OBJECTIFS DU CHALLENGE 2012 – Cofely Services IDF T :

Le challenge 2012 – Cofely Services IDF T contribue à la mise en valeur de projets novateurs dans le cadre des axes stratégiques définis par la Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire.

Ces axes stratégiques visent à développer de nouveaux services auprès des clients et des collaborateurs, à répondre aux impératifs du développement durable, à renforcer la productivité et la compétitivité de Cofely Services Ile-de-France Tertiaire dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

L'ensemble agences et filiales de Cofely Services Ile-de-France Tertiaire participent au Challenge 2012 – Cofely Services IDF T.

Les catégories qui permettront de faire valoir les meilleures pratiques seront classées selon un des 3 axes suivant et prendre en compte les 3 piliers du Développement Durable :

Axe de développement :

- Amélioration métier (amélioration des activités opérationnelles),
- Amélioration client (nouveaux services pouvant-être proposés aux clients),
- Activités supports (innovation visant l'amélioration des supports aux activités opérationnelles).

Piliers du Développement Durable :

- Performance environnementale,
- Performance sociale,
- Performance économique.

Article 3 : LES CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS :

Un jury sélectionnera les meilleurs projets. Les critères d'évaluation pour l'attribution des prix seront les suivants :

- **projet novateur,**
- **valeurs ajoutées sur les aspects sociaux, sécurités, économiques et environnementaux**
- **Faisabilité logistique et financière,**
- **Transposabilité de la solution**
- **Cohérence avec les stratégies d'entreprise**

Les critères d'évaluation appliqués au projet utilisent une échelle qui va de 1 (minimum) à 4 (maximum).

Cf. : annexe 1 en page 5

Article 4 : LES RÉCOMPENSES :

Le Jury classera les projets nominés par ordre de mérite.

Il sera remis à chacune des personnes faisant partie des trois (3) premières équipes, un prix sous la forme d'une (1) tablette graphique d'une valeur économique approximative de 400-450 euros,

Il sera remis un prix « spécial du jury » à chacune des personnes de la **quatrième équipe**, sous la forme d'un package diner/spectacle, d'une valeur économique approximative de 150-170 euros,

L'ensemble des membres des équipes lauréates seront conviées, en janvier, à la cérémonie des vœux de Cofely Services Ile-de-France Tertiaire où leurs seront remis les prix.

Article 5 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Conditions générales :

Ce Jeu gratuit est réservé exclusivement aux salariés de la Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire et aux collaborateurs travaillant sur le périmètre et pour le compte de la Direction Régionale Ile de France Tertiaire, lesquels doivent impérativement remplir les deux (2) critères cumulatifs suivants pour participer au Jeu :

- figurer sur la liste des effectifs de la Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire au 3 septembre 2012
- être présent dans les effectifs de la société et/ou travailler pour le compte de la Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire 31 janvier 2013.

Pour participer au jeu-concours, il suffit de :

- former des équipes de 2 à 5 personnes et de compléter le formulaire de participation et dossier de projet disponibles conformément à l'article 6 en page 3.

Eligibilité des projets :

Est éligible tout projet rentrant dans le cadre des objectifs du challenge 2012 – Cofely Services IDF T et émanant de collaborateurs des structures considérées. Le responsable du projet ainsi que les membres de l'équipe cités en qualité de participants doivent répondre aux exigences précitées.

Confidentialité :

Tous les projets seront traités en toute confidentialité par les personnes destinées à en connaître le contenu, c'est-à-dire le pilote du projet de Cofely Services Ile-de-France Tertiaire et les membres du Jury.

Conformément à la Loi Informatique & Libertés n°2004-801 du 6 août 2004, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés ; les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives personnelles qui les concernent auprès de la Société Organisatrice en faisant une demande écrite à la Direction Technique à l'adresse suivante : dd.cidft@cofely-gdfsuez.com.

Modification, Consultation et Acceptation du règlement :

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris Il peut également être obtenu auprès de la Société Organisatrice sur demande écrite à la Direction Technique à l'adresse suivante : dd.cidft@cofely-gdfsuez.com

Le dépôt de candidature au Challenge 2012 – Cofely Services IDF T implique de la part des salariés et des collaborateurs de la société Organisatrice l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie du présent règlement sous réserve d'en informer les participants. A cet effet, toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt du règlement modifié auprès de la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris.

Article 6 : CONSTITUTION DU DOSSIER :

a) L'acte de candidature se trouve obligatoirement sous la forme du formulaire de participation « challenge 2012 – Cofely Services IDF T » communiqué par l'entreprise sur demande écrite à l'adresse dd.cidft@cofely-gdfsuez.com.

Ce formulaire devra être renseigné totalement, signé et renvoyé à l'adresse dd.cidft@cofely-gdfsuez.com avant le **5 octobre 2012**.

b) Le dossier de projet prendra la forme d'un mémoire rédigé en français signé et renvoyé à l'adresse dd.cidft@cofely-gdfsuez.com avant le **9 novembre 2012** et devra contenir les chapitres suivants :

- **Synthèse** (limitée à 500 mots) (titre, contexte, description résumée de l'innovation, résultats concrets constatés, recommandations pour le déploiement de l'innovation et pièges à éviter) faisant ressortir les caractéristiques principales du projet.
- **Personnalisation sur la candidature** faisant ressortir la catégorie du sujet et décrivant les membres de l'équipe et ajouter obligatoirement au dossier une photo de groupe.
- **Description détaillée** de l'idée avec des justifications de l'intérêt du projet par rapport à chaque critère d'évaluation (Cf. : Article « critère d'évaluation »). La notation d'un critère sera d'autant meilleure que des éléments quantifiés seront apportés pour chacun d'eux ainsi que tout élément permettant de valider la quantification.

Toute inscription incomplète, illisible ou parvenant à la Société Organisatrice au-delà du délai de participation précisé à l'article 3 ci-après, ne sera pas validée et le salarié ou collaborateur dont l'inscription est incomplète ne pourra participer au jeu-concours.

Procédure d'envoi

Le concours est informatisé, il vous est donc demandé de transmettre les éléments constitutifs du dossier de projet et les questions relatives par courrier informatique à l'adresse suivante dd.cidft@cofely-gdfsuez.com

Les dossiers non conformes aux instructions ci-dessus seront considérés comme non recevables et immédiatement retournés à l'expéditeur. Par ailleurs, il est demandé aux candidats de respecter la procédure d'envoi telle que définie plus haut afin de faciliter le processus de traitement des projets.

Article 7 : LE JURY DU CHALLENGE :

Pour le challenge 2012 – Cofely Services IDF T, le jury sera composé de collaborateurs Cofely Services issus de différentes filières ainsi qu'un membre représentant d'une école partenaire de l'entreprise.

Article 8 : LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION :

La sélection des dossiers sera réalisée par les membres du jury, selon les critères définis en annexe du présent règlement.

Cette étude sera réalisée entre le 10 novembre et le 31 décembre 2012.

En cas d'un grand nombre de participants, une seconde évaluation pourra être réalisée sous forme de présentations des équipes présélectionnées.

Article 9 : ANNONCE DES LAUREATS :

Tous les candidats seront informés du résultat de la sélection par mail, adressé au responsable du projet et à sa hiérarchie,

La sélection finale sera gardée strictement confidentielle jusqu'au jour de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu lors des vœux de la région courant du mois de janvier 2013,

La liste des projets nominés au challenge 2012 – Cofely Services IDF T sera arrêtée et annoncée au sein du journal interne « Ile-de-France Tertiaire plus ».

Article 10 : RESPONSABILITES :

La Direction Régionale de Cofely Services Ile-de-France Tertiaire ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice corporel, matériel ou immatériel d'un participant au cours du déroulement du jeu-concours.

La Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire ne saurait non plus être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, etc.) le jeu-concours venait à être écourté, suspendu, modifié, reporté ou annulé.

La Direction Régionale Cofely Services Ile-de-France Tertiaire se réserve la possibilité de suspendre le jeu-concours ou d'y mettre un terme si elle estime ne plus être en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles et confidentielles des participants ainsi que dans le cas d'une participation inférieure à quinze (15) dossiers.

Article 11 : CONTESTATION ET LITIGES :

Toute contestation ou question des participants quant à l'interprétation ou au déroulement du jeu-concours devra impérativement et préalablement être adressée par écrit à la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : dd.cidft@cofely-gdfsuez.com.

Il y sera répondu dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de sa réception et durant la phase de participation au jeu-concours au moins trois (3) jours avant la fin de cette phase. La réponse de la Société Organisatrice sera souveraine, toutefois si la contestation ou le litige persistait au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception par le participant de la réponse de la Société Organisatrice, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux judiciaires de Paris.

ANNEXE : AIDE A L'ÉVALUATION

Challenge 2012 - COFELY SERVICES IDF T

Les critères d'évaluation utilisent une échelle qui va de 1 à 4

DESCRIPTION

CRITERES:

a) **Projet novateur**

- 1 = peu innovant
- 2 = adaptation d'une solution pré-existante
- 3 = amélioration importante d'une solution pré-existante
- 4 = solution entièrement nouvelle

b) **Valeur ajoutée : aspect social**

- 1 = gains inexistants ou non évalués
- 2 = gains significatifs mais difficilement quantifiables
- 3 = gains significatifs et quantifiables
- 4 = gains importants et quantifiables

c) **Valeur ajoutée : aspect sécurité**

- 1 = gains inexistants ou non évalués
- 2 = gains significatifs mais difficilement quantifiables
- 3 = gains significatifs et quantifiables
- 4 = gains importants et quantifiables

d) **Valeur ajoutée : aspect économique**

- 1 = gains inexistants ou non évalués
- 2 = gains significatifs mais difficilement quantifiables
- 3 = gains significatifs et quantifiables
- 4 = gains importants et quantifiables

e) **Valeur ajoutée : aspect environnemental**

- 1 = gains inexistants ou non évalués
- 2 = gains significatifs mais difficilement quantifiables
- 3 = gains significatifs et quantifiables
- 4 = gains importants et quantifiables

f) **Faisabilité (logistique et financière),**

- 1 = pas d'analyse
- 2 = analyse succincte des facteurs de succès et difficultés potentielles
- 3 = analyse détaillées des facteurs de succès et difficultés potentielles
- 4 = présentation d'un business model

g) **Transposabilité de la solution**

- 1 = solution spécifique difficilement transposable
- 2 = solution transposable dans sa filière
- 3 = solution transposable à plusieurs filières
- 4 = solution transposable à tous cofely et aux clients

h) **Cohérence avec les stratégies de l'entreprise**

- 1 = Pas d'analyse
- 2 = Analyse succincte de l'alignement de la solution proposé avec la stratégie de l'agence/filière
- 3 = Analyse détaillée de l'alignement de la solution proposé avec la stratégie de l'agence/filière
- 4 = Analyse détaillé de l'alignement de la solution avec la stratégie régionale